

AVIS PUBLIC

Rosemont
La Petite-Patrie

Montréal 

DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, que le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement tiendra une séance publique le, 9 octobre 2013, à 19 h, à la salle du conseil, située au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, afin de statuer sur la demande d'autorisation pour démolir le bâtiment situé à l'adresse suivante :

5994-96, rue Saint-Hubert

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1) et au *Règlement régissant la démolition d'immeubles* (RCA-6), **toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit**, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au secrétaire d'arrondissement, à l'adresse suivante :

Secrétaire d'arrondissement

Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

5650, rue D'Iberville, 2^e étage

Montréal (Québec) H2G 2B3

Donné à Montréal, ce 24 septembre 2013

M^{re} Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA